

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant quatre tableaux Des
Rombouts - Van Valkenburcht - Van Hellemont
et De France, offerts en vente par M^r
Henri Duval, à Liège.

96. 1512.

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

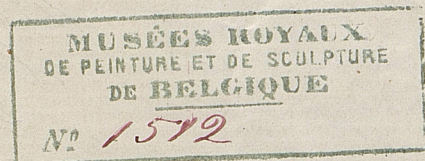
DE LA PIÈCE.

1512 M^r H. Duval. - 4 tabl. de Rombouts - Van Valkenburcht - Van Hellemont et De France.

Liège, 30 Septembre 1894.

A Monsieur le Secrétaire de la Commission Directrice
des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture,
à Bruxelles.

Monsieur,



1512

J'ai l'honneur de présenter à l'examen
de Messieurs les Membres de la Commission
directrice des Musées Royaux quatre tableaux
que je viens de faire expédier à votre adresse en
quatre caisses numérotées; Ce sont:

1^o un paysage - Intérieur de forêt par J. Rombouts
avec figures, cavalier, etc. par (...?)
peint sur bois.

La signature en hautes lettres, très-petits caractères,
se trouve dans une partie assez sombre du terrain,
un peu à gauche, (en abaissant une ligne perpen-
diculaire qui partirait de la queue du cheval.)
(note A)

2^o un paysage, avec figures, par Lucas van
Valckenburg, de Malines.

"Jésus-Christ, suivi des apôtres, débarque sur
les rives du lac de Génésareth et chasse le démon-
ses corps de deux possédés - Parabole des pourceaux...
peint sur bois.

Signé, sur un quartier de roche, au bas, à droite,
du monogramme (voir Brulliot) et daté: 1594,
en caractères et chiffres microscopiques.
(note B)

3^e un Intérieur, par Matth. van Hellemont
Deux figures principales dans une cuisine;
sur chaux par terre, sur le devant; au fond
des buveurs.

peint sur toile.
Grande signature, le nom en toutes lettres,
au bas, à droite.

4^e un Intérieur, par Léonard Defrance,
for Liège, 1735-1805)

Deux personnages attablés dans un caveau;
un troisième apporte une cruche. Dans le
fond, contre le mur, un homme sur des
pieds de la cheminée, au second plan, un fumeur
allume la pipe.

peint sur bois.

Signé au bas, à droite, des initiales: le D et
l'F du nom accolés en monogramme.

Aucun de ces maîtres, J. Rombouts (rare),
L. van Valkenburg (très-rare), M. van Hellemont,
et L. Defrance, n'est représenté dans les Musées de
Belgique; il m'a paru que tous quatre le seraient
honorablement par des œuvres telles que celles
dont j'offre l'acquisition pour la somme
globale de neuf mille francs: Messieurs les
Membres de la Commission apprécieront.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire,
l'expression de ma considération distinguée,

Henri Dervé

rue Fusch, n° 14, à Liège.

Rombouts

Notes.

J. Rombouts. A.) W. Bürger. *Musées de La Hollande*, Tome II.
pages 295 et ss.) Etude d'un des rares tableaux
de J. Rombouts conservés au musée de
Amsterdam; détails relatifs à la signature.

L. v. Valkenburg. B.) La ville qu'on aperçoit tout au fond à droite
(d'une merveilleuse finesse d'exécution) est la ville
de Malines; on voit distinctement l'abbaye de
St-Nombaut, etc.

À droite, au deuxième plan, se tient accroupi
dans une anfractuosité du rocher un "bonhomme"
qui s'est écarté de la foule, et sur lequel je me
garderais d'attirer l'attention si ce n'était l'occasion
de rejeter une fois pour toutes comme erronée une
assertion de Descamps, propagée par d'autres
biographes à la suite, et d'après laquelle cette
"marque" serait celle de Toaetism Patinier.
Il faudrait donc la mettre à charge de Lucas
van Valkenburg dont ce tableau - œuvre
exquise comme paysage et comme figures, et
d'une conservation intacte - porte le monogramme
parfaitement authentique.

L. Defrance. C.) Dans l'Historique de la Peinture au Pays de
Liège, par M. Jules Helbig - mémoire couronné -
ce tableau est cité comme: "un des plus réussis
qui soient sortis du pinceau de l'artiste. La
couleur est transparente et vraie, la touche
facile et nette, la distribution de lumière excellente."

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1512

Je déclare expédier au Musée Royal
de Bruxelles,
à l'adresse de

Monsieur Stienon,

Secrétaire de la Commission directrice des
musées royaux de Peinture et de Sculpture,

Quatre Caisses, marquées H D,
numérotées 1 à 4, et scellées de deux cachets
de cire rouge aux initiales J P; chaque
Caisse contenant un tableau que j'évalue
et fais assurer aux prix suivants:

		frs.
Caisse n ^o 1.	Valeur: quatre mille franc	4.000
Caisse n ^o 2.	" " Dix-huit cents franc	1.800
Caisse n ^o 3	" " Deux mille franc	2.000
Caisse n ^o 4	" " quinze cents franc	1.500

Valeur totale: Neuf mille trois-cents franc 9.300.

Liège, 30 Septembre 1874.

Henri Duval

(rue Fusch, n^o 14.)

Henri Duval

LIEGE (GUILLEMIN)
31 SEPT. 74

*4 colis 100 kg
Moumou*

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1512

Bruxelles, 7 Oct. 1874

à Mr. Henri Duval

14. Rue Fusch
à Liège.

Conformément au désir
exprimé par votre lettre du
30 Septembre, j'ai soumis
à la Commission d'acquisition
ces quatre tableaux que
vous avez eu l'obligeance
de faire parvenir au Musée.

J'espère, Mr., d'avoir à
vous informer qu'aucun de
ces ouvrages n'a paru à
la Commission devant être
acquis pour le Musée de
l'Etat.

J'ai, en conséquence
l'honneur de vous prier
Mr., de vouloir bien me
faire connaître si je puis
vous envoyer à Liège
les quatre tableaux dont
il s'agit et de me trans-
mettre vos instructions.

quant aux conditions à observer
pour cette expédition. Con-
-vient-il d'employer la grande
vitesse et faut-il faire après
s'envoyer pour une somme
que vous déterminerez, &c.

Pour votre gouverne, je
crois utile de vous dire
que malgré l'indication des
mots : Port payé

que portaient les ^{cartes de} ~~cartes de~~
le Chemin de fer a réclumé
une somme de fr 7. 60^{rs}
pour le frais de transport.

Veillez après, M^r,
l'expression de vos sentiments
distingués.

Le Secrétaire.

JK

Bruxelles, le

18

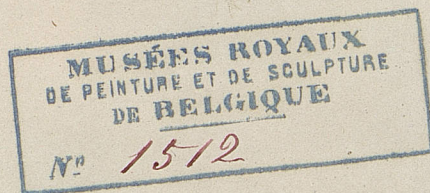
MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

de

BELGIQUE.



N°

Annexe

Les musées royaux de Peinture et de
Sculpture, à Bruxelles, déclarent expédier à
l'adresse de

Monsieur Henri Duval, rue Fusch,
N° 14, à Liège, Quatre caisses marquées
H.D. Numérotées 1 à 4 contenant chacune
un tableau que les Musées font assurer
aux prix suivants (En cas de perte ou d'avarie).
Caisse N° 1. Valeur: quatre mille francs F. 4000.-
" " 2 Valeur: dix-huit cents francs " 1800.-
" " 3 Valeur: deux mille francs " 2000.-
" " 4. Valeur: quinze cents francs " 1500.-
Valeur Totale: Neuf mille trois cents francs F. 9300.-

Bruxelles, 21 Octobre 1874, à 19 Octobre 1874

P. Stieven



Le Secrétaire

P. Stieven



Chemins de fer de l'Etat

Bureau: Rue Desquesnoy

Reçu des Musées royaux de Peinture
et de Sculpture, quatre Caisses H.D. 1 à 4,
contenant chacune un tableau, adressés à
M. Henri Duval, à Liège, 14 rue Fuchs.
Ces Colis sont accompagnés d'une lettre
de voiture et d'une déclaration concernant
l'assurance par le Chemin de fer de l'Etat
des quatre Caisses dont il s'agit pour une
valeur totale de F. 9300.-, à savoir:

Caisses H.D. 1.	-	Valeur: Quatre mille francs	F. 4000.-	
"	"	2	Valeur: Deux mille francs	1800.-
"	"	3	Valeur: Deux mille francs	2000.-
"	"	4	Valeur: Quinze Cent francs	1500.-

Bruxelles, le 21 Octobre 1874,

J. B. Dary

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

1512

Bruxelles, 23 septembre 44

à Mr. Henri Deval

14. Rue Fusch

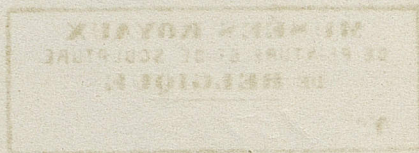
à Liège.

En vous informant du
dépôt de vos tableaux, je
ne présume pas que le
chemin de fer se serait refusé
à cela en plus ~~pour~~ avec la
condition de les assurer
contre les risques de pertes
ou d'avaries. Après avoir
accepté les quatre caisses et
accompagnés d'une déclara-
-tion d'assurance, le
commissaire m'a envoyé la note
ci-jointe en même temps
que la lettre de voiture que
je vous transmetts égale-
ment. L'employé du
bureau de Liège qui a
admis l'expédition avec
assurance aura probab-
lement perdu de vue cette
disposition réglementaire
du livret.

Sur cette Libération
je ne puis rien, car
je n'ai pu bien me faire
connaître le résolvant que
vous jugerez devoir prendre
relativement à la désignation
des quatre Caisse en question
et après l'ap. de ma
Cordialité des Disting. m.

Le Secrétaire.

OK



GUSTAVE LEFEBURE, Bruxelles, le 23 *juin* 1874

POSTE AUX CHEVAUX,

Rue Jolly, 19,

N^o 842.



Monsieur Le Secrétaire

Le 20 courant mon camionneur a entré au
Museum quatre caisses tableaux qui ont été repris à
la Station à cause de l'insuccès, depuis, à l'exportation,
repris, mon agent a été demandé d'autorisation,
et jusqu'ici il n'a rien obtenu.

Je vous prie de vouloir terminer cette affaire
au plus tôt les caisses étant toujours déposées chez
moi.

Avec, messieurs, mes salutations
empresées

G. Lefebure

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1512

Brux. 24 jan 1874

à Mr. Lefebure

Porte aux Chevaux.

Par suite du refus
de l'Etat des Chemins de
fer, d'assurer contre les
risques de perte ou d'avarie
les quatre caisses adressées
à Mr. H. Deval, à Leipzig
j'ai dû demander des
instructions au proprié-
taire des tableaux renfermés
dans les quatre caisses.

Je vous transmettrai
la réponse dès qu'elle me
parviendra.

Agr. de l'ass. de
mon prof. courage.

Le Secrétaire
H.

LETTRE DE VOITURE — DÉCLARATION ^(a) (FRACHT-BRIEF) N°

ADMINISTRATION

des
Chemins de Fer, Postes et Télégraphes.

Gare d'expédition : *Bruxelles*

Par l'entremise des Chemins de Fer (et des Postes prussiennes^(b)),
vous recevrez, aux conditions des Règlements en vigueur, les mar-
chandises détaillées ci-après :

Gare de destination : *Liège* (par

Durch vermittlung der Eisenbahnen (Preussischen-Post-Verwal-
tung^(b)) erhalten Sie die nachstehend verzeichneten Güter zu den in den
betreffenden Reglements festgesetzten Bedingungen :

Détail des Débours et des pièces accompagnant l'expédition.			Colles — Colli.				Marchandises. — Güter. — Koopwaren.		
			Nombre. Zahl. Getal.	Espèce. — Gattung. — Soort.	Marques. Zeichen. Teekens.	Numéro. — Nummer.	Poids brut par colis. Brutto gewicht per colli.	Espèce. — Gattung. — Soort.	Valeur. — Werth. — Waarde.
Port payé.	Détail des frais.	Port dû.	(c)						
	Remboursement (après encaissement)				<i>H. D</i>	<i>1</i>		<i>En Cas de perte ou d'avarie</i>	(c) (d)
	Débours détaillés ci-dessus.				<i>H. D</i>	<i>2</i>		<i>Calbau, assuré pour</i>	<i>4000 francs</i>
	Timbre de lettre de voiture.				<i>H. D</i>	<i>3</i>		<i>3 3 3</i>	<i>1800 "</i>
	Prix de transport.				<i>H. D</i>	<i>4</i>		<i>3 3 3</i>	<i>2000 "</i>
	Provision sur débours ou remb.							<i>3 3 3</i>	<i>1500 "</i>
	Enregistrement								
	Prise à domicile								
	Remise à domicile ou lettre d'avis								
	Frais de chargement								
	Id. de déchargement								
	Prime d'assurance								
	Au delà (selon détail au verso).								
	Totaux.								
	Total général.								
			Voir, au besoin, le détail au verso.						
			Remboursements (c)						
			Valeur assurée (c) <i>neuf mille trois cents francs</i>						
			de l'expéditeur : <i>Musée royal de Peinture & Sculpture</i>						
			du destinataire : <i>M. Henri Durval, 14, Rue Fusch</i>						
			(c) <i>à Liège.</i>						
			Mode de transport : Grande ou Petite (f) vitesse, Tarif N° (g) <i>N° 2.</i>						
			Feuille de route N° Art. du 186						
			Notes et observations diverses.						
			Recommandé aux bons soins de l'administration des Chemins de fer						

Série K. n° 33. (Bon n° 30-1368.)

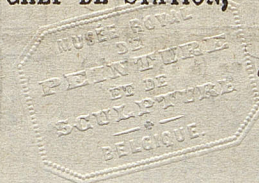
Estampille de la douane (à l'arrivée).

Le Douane

Détails relatifs à la réexpédition.			Colis. — Colli.					Marchandises. — Güter. — Koopwaren.	
Désignation des correspondants de l'Administration.	Tarifs demandés par l'expéditeur.	Résumé des affranchissements au delà.	Nombre. — Zahl. — Getal.	Espèce. — Gattung. — Soort.	Marques. — Zeichen. — Teekens.	Numéro. — Nummer. — Nommer.	Poids brut par colis. — Brutto gewicht per colli.	Espèce. — Gattung. — Soort.	Valeur. — Werth. — Waarde
			(c)						(c) — (d)
	Total. . .								
N. B. — Pour les marchandises en destination des localités desservies directement par une station de chemin de fer, les lettres de voiture peuvent être exemptées du timbre, savoir : En Belgique, pour les transports qui s'effectuent sur les chemins de fer de l'État et des Sociétés concessionnaires en relation de service mixte avec cette Administration : Et, en France, lorsque l'expéditeur demande cette exemption par une mention expresse et écrite sur sa déclaration. (a) Lorsqu'il s'agit d'expéditions à remettre au service postal prussien, ce document doit être dressé : En simple expédition pour les destinations du Zollverein; en double pour le transit par le Zollverein, et en triple pour la Pologne et la Russie. S. expéditions vers ces divers points passent par la Hollande, elles ont être accompagnées d'une lettre de voiture en plus. — (b) Retrancher, le cas échéant, la mention entre parenthèses (dans les deux langues). — (c) Exprimer le total en toutes lettres. — (d) Il ne s'agit, dans cette colonne, que de la valeur à déclarer en douane. — (e) Indiquer le mode de livraison (en gare ou à domicile). — (f) Biffer, selon le cas, Grande ou Petite. — (g) Si l'expéditeur désire l'application d'un Tarif spécial existant, le mentionner.									

Bruxelles, 21 8^{me} 1874 A Bruxelles, le 19 8^{me} 1874

P. Stienay LE CHEF DE STATION, L'EXPÉDITEUR,
(Der Absender.)



Le Secrétaire
P. Stienay

Liège, 25 octobre 1874



Monsieur

Je regrette infiniment que
les soins que vous avez bien
voulu prendre pour l'assurance
l'aient été inutilement !

Il me faudra bien, d'après ce
que vous m'apprenez, renoncer
à cette garantie. Il ne me
reste, Monsieur, qu'à vous prier
d'avoir la complaisance de
recommander que les tableaux
soient expédiés sans tarder.

Veuillez agréer, Monsieur,
avec tous mes remerciements,
l'expression de ma considération
très-distinguée.

Henri Duval

Monsieur Stiehon,

Secrétaire de la Commission Directrice de
Musée Royal, à Bruxelles.

Le 26 oct 74
Prie M. de Selys-Longchamps
Cherbourg de faire passer un m.
à M. de Selys-Longchamps
à M. de Selys-Longchamps